

Revalorisation pension alimentaire

Par Gib, le 12/08/2019 à 20:06

Bonjour,

Un divorce avec consentement a été signé entre mon ex mari et moi et j'avais la garde des 2 enfants avec une pension alimentaire de 500€ par enfant, Dans la foulée du divorce, j'ai quitté l'appartement pour louer un logement social. Suite à cambriolages, un de mes enfants a préféré repartir dans le logement plus sûr avec son père.

Suite à cela, et logiquement, il ne m'a versé qu'une seule pension alimentaire.

Conformement à la convention, j'ai demandé une revalorisation annuelle de la pension pour l'enfant vivant avec moi, il a refusé pretextant que les frais sont équitables puisqu'il a un enfant et moi un et qu'en toute logique, je devrais moi aussi lui verser 500€ / mois. Je n'ai pas de salaire...

Et l'enfanf vivant avec moi, devant partir en France faire des études supérieures, j'ai demandé à mon ex mari une réestimation de la pension puisque les frais pour lui vont être plus élevé (transport, logement,...).

A nouveau, refus, pretextant que les frais sont partagés et qu'il devrait juste verser à mon fils un complément de pension et plus la pension complète. Et que c'est déjà une faveur s'il me verse la pension complète.

Qu'en est-il précisement ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par youris, le 12/08/2019 à 20:16

bonjour,

vous avez écrit " Et l'enfanf vivant avec moi, devant partir en France faire des études supérieures, " ou vivez-vous ?

salutations

Par **Gib**, le **12/08/2019** à **21:58**

En Guadeloupe